

Procès-verbal de la réunion ordinaire du vendredi 10 octobre 2008 (n° 810)

BP 37808, 6, Village d'Entreprise, l'Occitane, 31678 LABÈGE Cedex.

PV 10/10/08 – Version :		diffusion	
A	Initiale	11/11/08	non
B	Rectifiée		non
C	Validée		oui
D	Compte Rendu		oui

Version validée le 09/12/2008

Ordre du jour

<p>0. Détails de fonctionnement du Comité</p> <ul style="list-style-type: none"> Présents et absent(s) à la réunion Dates des prochaines réunions préparatoire et ordinaire <p>1. Annonce du Président</p> <p>2. Mots du secrétaire</p> <p>3. Réunions précédentes : examen & adoption des Procès Verbal</p> <p>4. Éventuels commentaires & actualisation du PV</p> <p>5. Financements</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapport du Trésorier Frais téléphoniques des membres du CE et du CHS-CT Refus de remboursement des frais engagés pour le CHS-CT par le CE – actualités <p>6. Informations et/ou informations/consultations</p> <ul style="list-style-type: none"> Informations économiques et sociales du 3ème trimestre <p>7. Informations Économiques et Sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> Actualités des agences, de notre entreprise &/ou du groupe Gains et pertes de marché 	<ul style="list-style-type: none"> La segmentation 10 mois après sa mise en place <p>8. Interrogations adressées à chacun des segments dans les domaines : égalité et formation professionnelles, économiques & sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> Réponses aux interrogations du mois dernier Éclaircissements & validation des interrogations pour le mois prochain <p>9. Formation professionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> Irrégularités à propos des informations communiquées <p>10. Œuvres sociales et Loisirs</p> <ul style="list-style-type: none"> Résolution relative au faible montant du budget Événements exceptionnels Projet à mettre en œuvre : tournois inter-agences Fin de l'année : projet de cadeau <p>11. Transitions</p> <ul style="list-style-type: none"> Distribution de documents complémentaires Points à aborder dans les prochaines réunions <p>Début/fin de la réunion : 13 h. 35 → 16 h. 30</p>
---	--

Discussions et résolutions :

Préambule 1 : Déclamation de Jacques MALECAZE

<p style="text-align: center;">« DECLARATION</p> <p>Suite à certains évènements impliquant les ASI de l'A F U L ; après une réunion comprenant les Inspectrices du travail, la Direction régionale SECURITAS, la Direction d'agence et Stéphane PEREZ ;</p> <p>Il a été demandé au CHSCT de mettre en place une Commission et de désigner un expert</p> <p>La façon dont cette commission fonctionnera et travaillera engage la crédibilité de celle-ci, celle du CHSCT et indirectement celle du CE</p> <p>La Commission ne saurait être le faire valoir ou la créature d'un individu d'un syndicat, des ASI ou de la Direction</p> <p>La Commission pour accomplir sa mission et définir le contenu de la lettre de mission de l'expert s'appuiera sur le cahier des charges</p> <p>La Direction devra communiquer loyalement ce cahier à la Commission et l'informer si elle entend réserver certaines données de ce cahier</p> <p>Il appartiendra à la Commission et à l'expert d'évaluer l'importance de ces restrictions et de définir si malgré leur possible confidentialité, elles doivent être communiquées à la Commission ou au seul expert</p> <p>Le cahier des charges détermine les missions confiées par l'A F U L à SECURITAS et à ses agents</p> <p>Les missions définissent les qualifications des agents et leurs compétences</p>	<p>Les qualifications déterminent les formations et les recyclages que devront suivre les agents</p> <p>Il appartiendra à la Commission et à l'expert de définir les adéquations</p> <p>Si les agents se sont emparés de missions ne relevant pas du cahier des charges avec ou sans la complicité de la Direction la Commission et l'expert devront déterminer si ces missions doivent être abandonnées ou inscrites au cahier des charges, en cas de refus du client ces missions ne pourront continuer</p> <p>Contrairement à ce qui a été affirmé en réunion préparatoire du CE la commission ne travaillera pas avec les ASI</p> <p>Ce serait remettre en cause sa crédibilité</p> <p>Par contre la commission auditionnera les chefs d'équipe et le chef de mission</p> <p>Il ressort que les ASI ont à leur disposition un VMA, ce véhicule contient certain équipement une partie de ces équipements ne sont pas nécessaires aux mission des agents, s'il n'est pas question de les retirer du véhicule les ASI ne pourront se prévaloir de leur existence pour demander des formations à ces équipements</p> <p>Par contre pour la partie des équipements nécessaires à la mission des agents les formations adéquates devront être dispensées, non pas de façon théorique mais également de façon pratique</p> <p>Se pose le problème des interventions extérieures des agents</p>
---	--

Où ses interventions sont inscrites au cahier des charges ou eUes n'y sont pas

Dans le cas de leur absence au cahier des charges se posent des problèmes juridiques et de compétences

Les agents ne pourront participer à des interventions extérieures pouvant mettre en cause la pérennité de la mission dévolue aux agents sur le site de l'A F UL

Toute réunion de la commission devra faire l'objet d'un PV communiqué aux Inspectrices du Travail quant elles ne participeront pas aux travaux, au CHSCT, à la direction et pour information au CE

J'espère avoir fait la synthèse de ce que doit être la mis-

sion de la commission et de son état d'esprit »

Le secrétaire proteste que ce sujet ne concerne pas le Comité. Il signale sa connaissance d'une rencontre de cette commission a eu lieu à laquelle Jacques MALECAZE n'a pas assisté.

Michel ESCONOBIET ajoute qu'il faudrait recomposer cette commission en ajoutant quelqu'un qui fait fonction de pompier : Jean-Marc GRÉGOIRE.

Le Président interrompt ce débat hors sujet.

Préambule 2 : Journée mondiale pour un « travail décent »

Francis MOURGUES signale que ce jour la Confédération mondiale a appelé les salariés à se mobiliser. Plusieurs Représentants syndicaux auprès du Comité s'expriment :

* Jean-Marc GRÉGOIRE (CFDT) : « Cette journée est aussi l'occasion pour les salariés en France d'exprimer leurs préoccupations en termes d'emploi, de condition de travail et de rémunération.

La CFDT appelle tous les salariés à se mobiliser pour exiger du gouvernement et du patronat :

L'amélioration du pouvoir d'achat par une augmentation des rémunérations et une action efficace contre l'augmentation des dépenses (transports, le logement, les produits alimentaires...), notamment pour les plus démunis ;

- Une action pour l'emploi, notamment pour les temps partiels subis et les emplois précaires, qui génèrent des travailleurs pauvres ;

- La réduction des inégalités homme/femmes ;

- La diminution de la pénibilité du travail et l'amélioration des conditions de travail notamment face à la réglementation du temps de travail. »

* Didier BARDET signale que la CGT Securitas Sud Ouest s'associe à cette journée,

* Pour SUD, Jacques MALECAZE considère qu'il y a des moyens d'action plus efficace comme par exemple l'occupation de l'Hôpital de Ranguel.

I. Fonctionnement du Comité

Membres présents (17) :

Élus titulaires	Élus titulaires par suppléance	Élus suppléants	Représentants syndicaux auprès du Comité	Président
Sébastien DESCoux, Michel ESCONOBIET, Jacques MALECAZE, Francis MOURGUES, Stéphane PEREZ, Jean-Paul SERVIÈRES, Joël TIPLIÉ.		Christian CHALUMEAU, Philippe DENIS, William NENQUIN, Ahmed TERBECHÉ.	Didier BARDET (CGT), Jean-Paul CALMETTE (FO) Didier GARCIA (SUD), Jean-Marc GRÉGOIRE (CFDT).	Gilles COMBE assisté par : Danièle CARBONARO.
7	0	4	4	2

Membres absents (3) :

Élus titulaires	Élus suppléants	Représentants syndicaux auprès du Comité	Président
	Franck DUVAL, Stéphane VAN KERCKVOORDE.	David DHAISNE (CFTC).	
0	2	1	0

Prochaines réunions du Comité : Préparatoire le 6 novembre et Ordinaire le 13.

II. Annonce du Président

Pas d'annonce particulière.

III. Mots du secrétaire

Francis MOURGUES dit :

« Je serai bref.

Vous avez remarqué un ordre du jour limité cette fois-ci.

Pourquoi ?

La direction nous a collé une réunion 15 jours après celle du 24 septembre = (égale) difficile de se préparer correctement.

De plus, certaines commissions n'ont remis aucune proposition à la préparatoire du 30 septembre. Il faudra venir à nommer tous les membres de ces commissions peu utiles aux

1400 collègues.

À la préparatoire, il faut noter la présence de potaches. À certains moments, on se serait cru dans une cour de récréation. C'est pourquoi, pour ceux qui ont insisté, je suis favorable à la formule : « Sortez les pitres ! ». Les noms suivront naturellement.

Un salut ! »

Deux protestataires ajoutent quelque chose : « c'est une attitude discriminatoire » et « c'est comme le régime de Vichy ».

II. Procès Verbal de la réunion précédente

Le secrétaire n'a pas pu finir le PV du 24 septembre. | Son examen est reporté à la prochaine réunion.

III. Financements

Le Trésorier, Jean-Paul SERVIÈRES, fait état de notre comptabilité.

Supports : état détaillé des entrées et sorties remis à tous les membres du CE. Copies des factures et notes de frais remis aux 5 Représentants Syndicaux auprès du Comité.

Situation financière au 6 octobre 2008 :

	€	Œuvres Sociales
compte courant		23 797, 97
livret		30 786, 37

Remboursement au Comité des frais téléphoniques des membres du Comité ainsi que membre du CHS-CT par la direction. Gilles COMBE va étudier la question.

Remboursement au Comité des frais du CHS-CT par la direction. Le secrétaire a envoyé la lettre ci-dessous à Maître Jean ABBO, Maître Jean-Marc DENJEAN, Maître Pierre DARRIBERE et Maître VAYSSE :

Maître,

Le 24/09/2008, notre Comité d'Établissement unanime et soutenu par les 5 organisations syndicales a estimé qu'il fallait prendre contact avec vous.

En effet, nous avons voté une résolution à propos d'un refus de la direction.

Le litige : le Comité d'Établissement a réglé les frais engagés par le CHS-CT d'un montant de 2 400 euros pour le 1er semestre 2008 et il considère que la direction doit lui rembourser cette somme en application de l'alinéa 1er de l'article L. 4614-9 du Code du Travail (anciennement à droit

constant : L. 236-3). Il s'agit de la partie facile à calculer. En effet, pour bien faire, il faudrait y ajouter divers autres frais dont fournitures de bureau et unités de téléphone portable.

Rappel alinéa 1er de l'article L. 4614-9 : « Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail reçoit de l'employeur les informations qui lui sont nécessaires pour l'exercice de ses missions, ainsi que les moyens nécessaires à la préparation et à l'organisation des réunions et aux déplacements imposés par les enquêtes ou inspections. »

Le sujet qui fait problème est souligné. En effet, le CHS-CT organise des réunions préparatoires qui rassemblent notamment, avec ceux de Toulouse et ses environs, des élus et des représentants syndicaux des alentours de Bordeaux, Limoges, Narbonne et Pau. De ces frais-là, notre direction ne veut pas entendre parler.

Ainsi, si vous pouvez prendre en charge notre assistance et défense, nous vous sollicitons par la présente sur :

- votre point de vue sur la question d'un point de vue juridique,
- TI ou TGI (notre préférence va au TGI mais...),
- si possible un pourcentage de chance de réussite,
- une évaluation (ou fourchette) pour la convention d'honoraire.

C'est suite à cette consultation que le Comité se décidera. Par ailleurs, nous nous interrogeons sur l'opportunité de poursuivre sur une question d'informations obligatoires défaillantes à propos de la formation professionnelle.

Nous sommes prêts, si nécessaire, à vous régler immédiatement la facture pour cette consultation.

Une réponse dans le cours de ce mois est-elle envisageable ?

Dans l'attente, veuillez agréer, Maître, l'expression de mes sincères salutations,

IV. Informations et/ou informations/consultations : Informations économiques et sociales du 3ème trimestre

D'après Danièle CARBONARO, ces données ne sont pas prêtes : mois prochain.

V. Informations Économiques et Sociales : Actualités des agences, de notre entreprise &/ou du groupe

M. Gilles DESHMANN, relations sociales Paris, n'a toujours pas été remplacé.

Prochaine réunion du Comité Central d'Entreprise : le 25/11 à Paris.

Le changement des horaires pour les hôtesse de l'AFUL n'a pas été soumis au Comité.

VI. Informations Économiques et Sociales : Gains et pertes de marché

Informations confidentielles dont 1 gain pour l'agence Tertiaire Sud Ouest, 2 pertes pour l'agence de Montpellier, 1 gain pour Distribution sur Montpellier.

VII. Informations Économiques et Sociales : La segmentation 10 mois après sa mise en place

Le thème du mois est traité par un tour de table des Représentants Ryndicaux auprès du Comité, puis la direction est intervenue, enfin un projet de résolution a été examiné.

CFTC (William NENQUIN pour David DHAISNE) :

« C'est un échec social plutôt pour Distribution que pour HRI. C'est le point noir de notre entreprise : absence sociale. On attend le bilan économique. Il y a eu destruction de la

proximité et désastre social. »

SUD (Jacques MALECAZE pour Didier GARCIA) :

« Une bonne idée pour des grands volumes de personnels mais cela n'est pas le cas pour des sites dispersés. Au final, c'est une aberration mentale. Remarque similaire à la CFTC en ce qui concerne la proximité et le désastre social. Bref, on est parti pour se casser la gueule. »

CGT (Didier BARDET) :

« Il faut bien se résoudre à constater que le fameux découpage économique de janvier 2008 décidé à Paris a eu pour conséquence des zones de non droit.

Déjà que nos salaires nous invitent fortement à aller voir ailleurs ou par exemple les heures supplémentaires sont décomptées au trimestre sans contrepartie en supplément horaire, l'arbitraire a été conforté dans certaines niches de notre entreprise :

- suppression de droits acquis comme la prime de dépannage,
- horaires continuellement bouleversés sans prévenance,
- discriminations,
- défaut d'application des nouvelles qualifications ou tardives,

- ...

Comment cela se peut-il ?

Par un choix de la direction, nous avons peu ou pas de représentants du personnel dans certains secteurs et filières. Seules les questions de rentabilité commandent la gestion des humains.

La CGT demande immédiatement beaucoup plus respect pour les tâches que nous effectuons quotidiennement et une attention accrue pour nos droits. »

FO (Jean-Paul CALMETTE) :

« C'est une erreur de stratégie qui produit à la fois un défaut de proximité de nos clients et des planifications anormales.

Pour exemple, on peut prendre les sites Total aux alentours de Toulouse (Montauban, Escalquens, Espinasse) qui sont rattachés à l'agence de Pau ! »

CFDT (Michel ESCONOBIET pour Jean-Marc GRÉGOIRE) :

« Depuis la mise en place de la segmentation (Restructuration), la CFDT remarque sur les différents secteurs d'activités Industrie, HRI et Distribution que certains salariés sont livrés à eux même !

Certains agents se retrouvent à 200 kilomètres voir 300 kilomètres de leurs agences vous imaginez le résultat ! Des tensions, du stress, des conditions de travail difficiles. (Par contre le salarié doit être toujours irréprochable, très qualifié, disponible, sans que son pouvoir d'achat augmente.)

Parlons des conditions de travail ; planning surchargé (du manque de personnel) éloignement des sites et des agences,

impliquant des risques routiers et de la fatigue. Comment peut-on être plus performant dans ces conditions ? Oui ! On connaît la politique de sécuritas objectif, rentabilité bonus voir super bonus !! Pendant ce temps les agents de sécurité subissent.... Jusqu'à quand !!

La CFDT était opposé à cette restructuration aucune négociation (elle a fait appel de cette décision). La suppression de comités d'établissements : économies, diminution des élus, c'est tout bénéfique pour l'entreprise.

C'EST INACCEPTABLE !!!

QUAND ON IMPOSERA A LA CFDT, LA CFDT S'OPPOSERA »

Pour Gilles COMBE, le phénomène est mondial et pas seulement limité à la France. Pour les USA et l'Europe, le marché est mature. Deux objectifs principaux sont visés : mieux payer les salariés et faire la différence avec la concurrence. Il ne faut pas regarder seulement à court terme : pour Hauts Risques, cela porte déjà ses fruits, quant à la Distribution, la gestion est différente de cfe que l'on connaissait.

Le secrétaire propose la résolution suivante pour le Comité :

« À propos de la segmentation 10 mois après sa mise en place, avis pris de chacun des Représentants Syndicaux auprès de lui et du point de vue de la direction inter-régionale (Industrie/Tertiaire du Grand Sud),

le Comité proteste énergiquement au sujet de toutes les incidences négatives induites par la mise en place supplémentaire de 3 filières économiques au sein de notre entreprise.

Depuis la création de la SARL Securitas France (an 2000), le décrochage de l'Aéroportuaire puis de la Mobile, autre fragment qui est resté au sein de notre entreprise, ne s'est pas fait sans la mise en place rapide de nouveaux représentants du personnel. Tel n'est pas le cas pour Hauts Risques Industriels et Distribution : les collègues ne disposent pas correctement d'une couverture du point de vue des élus et des organisations syndicales.

Nous avons observé de nombreuses dérives de la part des hiérarchies.

Par exemple, le Comité d'Établissement Surveillance Sud – Ouest à un seul interlocuteur : le directeur de « Grand Sud » (Bordeaux – Ajaccio). Malgré sa grande compétence dans d'autres domaines, celui-ci est très souffreteux pour nous expliquer ce qui se passe dans les autres fragments.

Dans ces conditions, le CE Securitas Surveillance Sud – Ouest se prononce ce jour pour une interruption au plus tôt de, permettez-nous l'expression, cette cagade. »

pour : 2 | contre : 0 | abstentions : 4

Le Comité n'accepte pas le projet de résolution à cause du mot « interruption » au dernier paragraphe qui ne serait pas réaliste.

VIII. Interrogations adressées à chacun des segments dans les domaines : égalité et formation professionnelles, économiques & sociales : Réponses aux interrogations du mois dernier

Les questions qui suivent n'ont pas été discutées et validées par le Comité. Toutefois, le Président les a acceptées telles quelles :

1°) **Derniers accidents de travail.** Nombre d'accidents de travail avec arrêt de + de 3 jours au mois de septembre. Date avec informations complémentaires (agence, circonstances annoncées, éventuelle contestation par Securitas,...). Moyens dédiés à la prévention pour ce cas.

Réponse : le 26/09, agence de Limoges : tombé en descendant d'une échelle. Un arbre des causes est

à l'étude.

2°) **Délai de transmission des Rapports des Médecins du travail.** Les derniers rapports ont du parvenir à la DR à la fin du mois de mai ou au pire à la mi-juin. Ils ont été transmis au seul secrétaire du CE le 22 août. Pourquoi tant de retard ?

Réponse : C'est le temps consacré à vérifier que tout était arrivé et de faire les photocopies.

3°) **Transmission du ou des Rapports des Médecins du**

travail aux différents directeurs d'agence concernés. Bien qu'il s'agisse juridiquement de « données indirectement confidentielles », cela se fait-il ou peut-il se faire afin que les dirigeants de proximité soient sensibles aux problèmes de santé locaux (c'est à dire en particulier liés à des sites définis) ?

Réponse : on va le faire.

4°) **Recommandations du Médecin du travail.** On peut assimiler ces observations aux anomalies que nous repérons chez nos clients et que nous inscrivons dans le Registre dédié. Comment ce genre d'anomalie est-il traité et suivi ? Pour ce qui concerne le document de normes « NOS PRATIQUES SECURITAS » caché aux représentants du personnel, une procédure particulière est-elle décrite, si oui quelle est-elle ?

Réponse : Les recommandations sont retransmises aux directeurs d'agence. Il n'y a rien dans NOS PRATIQUES SECURITAS.

5°) **Securitas nouveau prestataire.** Pour certains sites, sinon tous, il existe une sorte de mémoire des conditions de travail détenue par les Médecins du travail. Ainsi, en cas de reprise d'un marché, dans quelles conditions informez-vous les médecins du travail ?

Réponse : Il n'y a pas de contact systématique.

6°) **Temps dédié aux visites médicales.** Dans certains cas, il nous paraît insuffisant et propre à susciter des prises de risques. Où en est votre réflexion pour une valorisation selon des tranches kilométriques domicile / centre de santé ?

Réponse : 2 heures. Tous sont au plus près des sites.

7°) **Document unique (décret n° 2001-1005 du 5 novembre 2001, évaluation des risques pour la santé et la sécurité du travailleur).** En transmettez-vous un exemplaire aux médecins du travail ?

Réponse : Non.

8°) **Plan de prévention.** En transmettez-vous un exemplaire aux médecins du travail ?

Réponse : Non.

9°) **Produits dangereux.** À part les consignes de passer au loin (peu convaincante), comment vous y prenez-vous pour informer les agents des « Fiches de données de sécurité » ?

Réponse : les fiches produit sont sur les sites. À voir au cas par cas avec le directeur d'agence.

10°) **Activités commerciales.** Quels sont les dix principaux obstacles rencontrés auprès des clients potentiels ?

Réponse : pas prévu, cas par cas.

11°) **Rentrée des classes à l'École Securitas.** Combien y a-t-il eu d'inscrits ce mois-ci ?

Réponse : 71 jours de formation et 241 inscrits en septembre.

12°) **Affectation des sites sur Toulouse aux agences.** Nous n'avons pas bien compris pour les sites ERP et tertiaire ce qui se passe pour Aéronautique et la nouvelle agence tertiaire à cheval sur Bordeaux et Toulouse. Pourriez-vous nous expliquer ? Quels intérêts avons-nous d'avoir une agence surnuméraire en effectifs et en chiffre d'affaire ?

Réponse : 3 sites ERP vers Sud Ouest + sites du

Lot et Garonne 1 sur Bordeaux (environ 50 agents). Toulouse Aéronautique : tous les sites en liaison avec le thème. Nous n'avons pas d'agence surnuméraire.

13°) **Rupture conventionnelle 1.** La Loi n° 2008-596 du 25 juin 2008 traite en particulier ce sujet à l'article 5 (journal officiel : 26 juin). Sauf attente de décrets d'application, quelles sont les modalités de mise en oeuvre à Securitas et notamment par quels canaux informez-vous convenablement les intéressés (ainsi que les représentants du personnel) ?

Réponse : Un seul cas et la Direction Départementale du Travail a refusé.

14°) **Rupture conventionnelle 2.** Combien de rupture de ce genre ont-elle été conclues depuis le 27/06/2008 au sein de Securitas Sud Ouest ?

Réponse : voir ci-dessus.

15°) **Rupture conventionnelle 3.** Combien de rupture de ce genre ont-elle été homologuées depuis le 27/06/2008 ?

Réponse : voir ci-dessus. Nous n'allons pas progresser dans cette voie puisque cela coûte plus cher qu'un licenciement.

16°) **Documents Securitas supports pour une embauche.** Vous aviez répondu oui pour que nous disposions d'un exemplaire. Quel est l'obstacle ?

Réponse : Il n'y a pas d'obstacle : les volia.

17°) **Agence mono-client (ou moins de 80 agents).** Quelque chose est-il prévu pour une agence X au cas où on perd ce client ? Si oui, qu'est-ce que c'est ?

Réponse : Nous n'avons pas d'agence mono-client.

18°) **Lutins rouges.** En quels endroits la distribution n'est pas encore faite ?

Réponse : aucun mais cette réponse ne concerne pas le segment Distribution.

19°) **Lutins noirs.** En quels endroits la distribution n'est pas encore faite ?

Réponse : Cela n'est pas recensé. À voir en fin d'année.

20°) **Bonus et super bonus pour l'encadrement en fin de période.** Comme suite logique à la question précédente, pourriez-vous nous donner des fourchettes des montants distribués suivant les agences ?

Réponse : des fourchettes ? Non. Le bonus pour un directeur d'agence est de 15 % de son salaire, pour le responsable d'exploitation, 11 % et pour un assistant d'exploitation, 5,66 %. Le super-bonus correspond à 50 % si les objectifs ont été atteints.

21°) **Situation comparée femmes/hommes.** Sur le site internet du Ministère du Travail, on peut trouver un tableau utile pour effectuer cette comparaison. Notre service des ressources humaines (dont la responsable est féminine) va-t-elle l'utiliser très bientôt ?

Réponse : si l'outil informatique le permet.

22°) **Prime de disponibilité/dépannage/dérangement pour horaires non planifiés.** Notre Comité a voté le mois dernier la résolution suivante :

« Le CE constate suite aux diverses déclarations des Re-

présentants Syndicaux :

- faiblesse du montant qui en plus est grevé par les cotisations sociales,
- pas de montant uniforme sur le territoire et même certains segments s'en passent (= « avantage » perdu),
- variabilité dans les délais de paiement,
- indifférenciation jours de semaine, jours de fin de semaine et jours fériés,

Dans ces conditions où il semble qu'il n'y a pas assez de personnel, le Comité demande :

- * une clarification pour toutes les agences, tous les segments, toutes les antennes et tous les sites,
- * une négociation qui tient compte de la stratégie de la direction au sujet des effectifs ».

Les tarifs de l'Agence Securitas Surveillance NIORT sont : 30,49 € demande au pied levé, 45,73 € si retour de congés ou 2 demandes simultanées, 60,98 € si plusieurs demandes dans le mois.

Dans notre entreprise même, c'est à dire dans le fragment Securitas Mobile, un accord est intervenu le 20/03/2006 sur les Primes ponctuelles liées à la disponibilité du salarié (article 10). Sauf erreur, la prime a été fixée à 30 € si le remplacement est effectué à 7 jours ou moins et à 46 € s'il y a 48 heures ou moins.

Bref, compte tenu de votre réponse à la question sur les bonus et super-bonus, quels sont vos points de vue tant sur la clarification et l'uniformisation inter-régionale que sur la négociation d'un accord à ce sujet ?

Réponse : Il n'y a pas que l'argent,

Autres interventions : selon un intervenant « tout est négociable ».

23°) **Concours commerciaux internes.** Quelles en sont les modalités, prix et échéances ?

Réponse : il n'y en a pas.

24°) **Frais de transport des salariés qui ne peuvent pas recourir au transport en commun.** Il semble que la future Loi prévoira qu'ils pourront donner lieu, par accord d'entreprise, à une prise en charge à hauteur de 200 € sans charges sociales et fiscales. Nous prévoyons que Securitas ne verra

pas d'intérêt à conclure ce genre d'accord. Alors revenons sur terre : La région Centre Est (selon Profession Securitas n° 15, page 15, reproduction ci-dessous) cherche une réduction des distances entre domicile et travail. Qu'est-ce qui vous empêche de faire de même : une priorité de notre établissement ?

Réponse : Nous n'avons pas attendu et nous effectuons des adaptations depuis le mois de mai. Notre objectif est de conserver les salariés et réduire le turnover. Un nouveau logiciel est à l'étude, il permet le « mapping » (mise en carte sites / domiciles)

25°) **Refacturation de Profession Securitas à notre établissement.** De quel montant est-elle pour le n° 15 ?

Réponse : zéro, il n'y a pas de refacturation.

26°) **Astreintes Gardiens.** Accord d'entreprise ?

Réponse : à compléter.

27°) **Achat 2007, Protection Services :** Bilan économique et social.

Réponse : à compléter.

28°) **Moyens pour les élections prud'homales** + indemnisation prévue pour ce temps de travail.

Réponse : il y a le vote par correspondance. Note de service dans les agences.

Autres interventions : Pour Jacques MALECAZE, il faut dégager le temps nécessaire pour aller voter. Pour Francis MOURGUES, l'opportunité du vote par correspondance ne doit pas se transformer en seule possibilité pour le salarié.

29°) **Régularisation des inscriptions prud'homales.**

Réponse : à compléter.

IX. Interrogations adressées à chacun des segments dans les domaines : égalité et formation professionnelles, économiques & sociales :

Éclaircissements & validation des interrogations pour le mois prochain

Les questions qui suivent ont été mises au point à la Préparatoire du 30 septembre, quelques-unes ont été rajoutées au cours de la réunion. Le Comité a validé :

1°) **Derniers accidents de travail.** Nombre d'accidents de travail avec arrêt de + de 3 jours au mois de septembre. Date avec informations complémentaires (agence, circonstances annoncées, éventuelle contestation par Securitas,...). Moyens dédiés à la prévention pour ce cas.

2°) **Reclassements.** Quelques sites passent en télésurveillance. Étant donné notre système assez obscur de « prêt de main d'œuvre interne », on peut supputer l'arrivée de collègues dans d'autres segments. Qu'en sera-t-il exactement pour ces personnels ?

3°) **Marché sous traité lui-même confié à un autre sous-traitant.** Cela demande quelques éclaircissements. Question subsidiaire : en favorisant la sous-traitance, Securitas cherche-elle à encourager le système actuellement en vigueur presque partout : le moins disant (c'est-à-dire le moins dis-

sant social) ?

Réponse : La sous-traitance en cascade est interdite contractuellement.

4°) **Formations dispensées par l'École Securitas.** Quel en est le détail ?

5°) **Indemnité de blanchissement.** Quel argument avancez-vous pour ne pas compenser cette réduction artificielle de nos salaires ?

6°) **Site au carré.** Qu'est-ce que c'est ?

7°) **CQP.** Nombre d'inscrits et nombre de journée à l'École Securitas ?

9°) **Astreintes AFUL.** La question est du mois de septembre. Une réponse en novembre est-elle possible ? Si oui, quelle est-elle ?

Formation professionnelle :

Irrégularités à propos des informations communiquées

A la dernière réunion, le Comité a constaté en particulier des défauts quant aux informations communiquées pour les segments HRI et Distribution. Cela a amené les membres titulaires à refuser de prendre part au vote qui devait donner un avis à la direction.

Pour donner suite à cette irrégularité ou obstruction

au fonctionnement du Comité, le Comité décide à l'unanimité des présents la transmission du PV à l'Inspection du Travail.

Danièle CARBONARO précise alors qu'elle les remettra à la prochaine réunion.

VIII. Œuvres sociales et Loisirs

Résolution relative au faible montant du budget Événements exceptionnels Projet à mettre en œuvre : tournois inter-agences Fin de l'année : projet de cadeau

Le Président de la commission, Stéphane PEREZ, nous fait part de propositions :

Achat de tickets cinéma CGR et Gaumont pour 930 euros :

Montant du bon d'achat de fin d'année à 40 euros.
Pour Michel ESCONBIET, il faut l'élever à 45 euros et pour Francis MOURGUES, à 50 parce que selon lui « *on peut faire mieux* ».

Événements exceptionnels : 7 naissances et 1 mariage.

Faible Montant du budget des œuvres sociales. demande d'augmentation substantielle immédiate :

Documents remis au secrétaire par Danièle CARBONARO : Notice de renseignements demandés pour une embauche, Bilan de la formation de janvier à juillet pour l'agence de Pau, Hauts Risques.

F. MOURGUES, secrétaire,